

DREAL Pays de la Loire
Unité interdépartementale Anjou-Maine
Parc d'activités Angers/St-Barthélémy
Rue de Cul-d'Anon BP 80145
49183 Saint-Barthélémy-d'Anjou

Le 6 octobre 2021

Objet : Information dépôt de déchets dans un parc municipal de Cholet – inaction du maire

Madame le chef de service,

Nous souhaitons vous informer d'une situation qui nous préoccupe. En effet, nous avons connaissance d'un dépôt de déchet important et continuellement entretenu, sur le site du parc municipal du Champ de bataille à Cholet (ci-dessous).



Latitude / Longitude	47,07631817276 / -0,85715618222
Adresse/lieu du signalement	Parc du Champ de Bataille à Cholet
Commune	Cholet 49300 Recalculer
Région / Département	Pays De La Loire / Maine-Et-Loire (49)

Les apports de différentes natures (pneus, plastiques, béton, bitume, déchets verts...) proviendraient d'après nos informations des services municipaux.

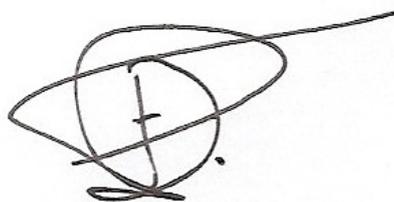
Ce dépôt sur le domaine public été signalé au maire de Cholet par un courrier en date du 8 mai 2021 (PJ n°1) l'interrogeant en particulier sur la conformité d'une telle activité avec la vocation de la zone au sein du plan local d'urbanisme et sur les dégradations qui en résultent. À ce jour nous n'avons pas reçu de réponse.

En l'absence de réaction de la mairie et au vu de l'ampleur du dépôt, nous craignons que cette situation ne se pérennise.

Dans le cas où ce dépôt s'avérerait être une installation de stockage de déchets relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, nous souhaiterions nous assurer de la bonne application des procédures afférentes à la rubrique 2760 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 du code de l'environnement.

Veillez agréer, Madame le chef de service, à l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Florence DENIER-PASQUIER
Co-présidente de la Sauvegarde de l'Anjou

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Liste des pièces jointes :

PJ n° 1 : Courrier du 8 mai 2021 adressé au maire de Cholet

PJ n°2 : Extrait du règlement du PLU et localisation au règlement graphique